

Convocation du CONSEIL COMMUNAL.

Conformément à l'Art. L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu **le 20 avril 2022 à 20 heures** à l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR :**SÉANCE PUBLIQUE**

- 1 Communications du Bourgmestre
- 2 Procès-verbal de la séance précédente : approbation
- 3 Démission de deux conseillers communaux : acceptation
- 4 Vérification des pouvoirs de trois conseillers communaux, installation et prestation de serment
- 5 Fixation du tableau de préséance des conseillers communaux
- 6 Synergies Ville/CPAS : rapport annuel 2021 : adoption
- 7 Règlement-redevance pour les ateliers organisés dans le cadre de la semaine "Bien-être" du 16 au 22 mai 2022 : approbation
- 8 C.P.A.S. : avenant à la convention relative à l'organisation du centre de vacances : approbation
- 9 Convention de concession pour une infrastructure de tourisme fluvial : approbation
- 10 Marchés publics – Matériel informatique – Adhésion au marché réalisé par la Centrale de marché de la Province du Hainaut : décision
- 11 Marchés publics – Service de téléphonie fixe et mobile – Adhésion à la Centrale de marché du SPW – DTIC : décision
- 12 PIC 2017-2018 - Menuiseries extérieures de l'ancien CPAS de Ladeuze : approbation des conditions et du mode de passation du marché
- 13 Marquage routier - année 2022 : Approbation des conditions et du mode de passation du marché
- 14 Fourniture de matériel pour le service "Espaces Verts" - année 2022 : Approbation des conditions et du mode de passation du marché
- 15 Comptabilité communale – Article 60 – COVID 19 - sonorisation et diffusion conseil communal : ratification
- 16 Comptabilité Communale – Article 60 – paiement du subside extraordinaire pour réparation du clocher : ratification
- 17 Règlement complémentaire de roulage : décision
- 18 Convention de partenariat dans le cadre de permanences "écrivain public" : approbation
- 19 Maison du Tourisme: maintenance du balisage de la WAPI à pied et à vélo : décision
- 20 IMIO : ordre du jour de l'Assemblée Générale : approbation

Par ordonnance :
La Directrice Générale,



Mme M-L VANWIELENDAELE



Le Bourgmestre,



Mr O. HARTIEL